



Association Nationale
des Conseillers Pédagogiques



Paris, le 10 novembre 2006

A

**Monsieur le Ministre de
l'Éducation Nationale**

Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche

110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis la rentrée, dans certains départements, des conseillers pédagogiques sont sollicités – parfois contraints – d'assurer le suivi, voire l'évaluation des PE2, dans le cadre des stages en responsabilité dont fait partie le dispositif « stage filé ».

Nous tenons à vous rappeler que la note de service du 18 avril 1996 précise les missions des conseillers pédagogiques en circonscription. Dans ce cadre, ils sont tenus de suivre les nouveaux titulaires dans des classes. Cette mission importante leur demande beaucoup de temps et de disponibilité.

Par contre, la participation à la formation des PE2 ne fait pas partie de leurs missions explicites. En effet, les conseillers pédagogiques ne sont pas des formateurs associés à l'IUFM. Ils n'interviennent pas de façon régulière dans les actions de formation initiale (visites, évaluations, réunions tutorales, suivi de mémoires, etc...). Ceci relève de la mission actuelle des IMF et PEMF. C'est aussi la raison pour laquelle ils ne perçoivent pas l'indemnité prévue par le décret 2001-811.

Par ailleurs, le dossier concernant le rôle et les missions des conseillers pédagogiques, ouvert depuis plusieurs années, n'a toujours pas progressé. Suite à notre courrier du 12 juin dernier, votre directeur de cabinet nous a fait savoir, le 19 juin que des instructions étaient données à la DESCO pour réunir un groupe de travail sur cette question. A ce jour, aucune date n'a été retenue.

Au moment où l'avenir de la formation et des IUFM est en discussion, il y a urgence.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

ANCP
Pierre MARAINE
Secrétaire général

SNUDI-FO
Paul BARBIER
Secrétaire général

SGEN-CFDT
Jean-Luc VILLENEUVE
Secrétaire général

SNUIPP-FSU
Gilles MONDROT
Co-secrétaire général

SE-UNSA
Luc BERILLE
Secrétaire Général